



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Accès aux soins spécialisés dans le département des Ardennes

Question écrite n° 17597

Texte de la question

M. Pierre Cordier appelle l'attention de Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur la dégradation alarmante de l'accès aux soins spécialisés dans le département des Ardennes et plus particulièrement sur les délais inacceptables pour obtenir un rendez-vous d'échographie cardiaque. Aujourd'hui, l'ensemble du territoire ardennais subit une désertification médicale aiguë qui n'épargne même plus son chef-lieu. À Charleville-Mézières, préfecture du département, les patients font face à une pénurie dramatique de cardiologues et de spécialistes. Pour un examen aussi essentiel qu'une échographie cardiaque, outil diagnostique primordial pour la détection précoce des pathologies cardiovasculaires, de l'insuffisance cardiaque ou le suivi post-AVC ou post-infarctus, les délais d'attente atteignent fréquemment de six mois à un an. Cette situation fait courir des risques vitaux aux Ardennais. Ces délais démesurés entraînent une perte de chance intolérable pour les malades, le retardement de traitements vitaux, l'engorgement injustifié des services d'urgence du centre hospitalier de Charleville-Mézières, ou pire encore, le renoncement pur et simple aux soins pour les plus fragiles ou les plus éloignés géographiquement. Alors que les maladies cardiovasculaires restent l'une des premières causes de mortalité en France, l'égal accès aux soins sur l'ensemble du territoire national, principe fondamental de la République, n'est plus garanti dans les Ardennes. Les mesures d'incitation à l'installation mises en place jusqu'ici s'avèrent très insuffisantes pour enrayer l'hémorragie médicale dans ce département. En conséquence, il lui demande quelles mesures d'urgence le Gouvernement compte déployer pour renforcer rapidement la présence de médecins spécialistes dans les Ardennes et si des équipes médicales territoriales de cardiologie, un déploiement accru de la télémédecine assistée ou des délégations de tâches vers des infirmiers en pratique avancée (IPA) sont envisagés à court terme pour résorber ce retard catastrophique dans la réalisation des examens échocardiographiques à Charleville-Mézières.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Cordier](#)

Circonscription : Ardennes (2^e circonscription) - Droite Républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17597

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 août 2026](#), page 7290